



Procédure remboursement double licence FFH / FFTT FFSA/FFTT

Conformément aux orientations nationales du ministère des sports, La ligue de Tennis de Table a pour objectif de favoriser et faciliter l'accès à la pratique sportive des personnes en situation de handicap et propose avec le soutien du conseil régional des pays de la Loire et dans le cadre des conventions de partenariat signées avec le comité régional Handisport et la ligue sport adapté, le remboursement des surcoûts liés à la double licence des joueurs des différentes fédérations.

La ligue de tennis de table des pays de la Loire propose aux clubs de tennis de table affiliés à la FFTT le remboursement du surcoût d'une double licence FFH/FFTT ou FFSA/FFTT de leurs licenciés à hauteur des parts fédérales de la ligue et fédération Tennis de table réévaluer chaque année.

« Le formulaire ci-joint indique le niveau de remboursement ».

Procédure

- La demande est transmise en remplissant le formulaire par le club FFTT en indiquant le nom et n° de licences des joueurs concernés.
- le formulaire est à retourner à la Ligue de tennis de table.
- Le remboursement du surcoût de la double licence est effectué par la ligue au club FFTT.
- Les modalités de remboursement ou défraiement aux joueurs est de la responsabilité du club FFTT.

D'autre part club de tennis table ayant une section handisport et ou sport adapté peut se faire rembourser le droit d'affiliation des sections en joignant le justificatifs des droits d'affiliation FFSA ou FFH avec le formulaire.

Enfin le club FFTT peut aussi faire valoir le remboursement des licences de 3 dirigeants de la section si ceux-ci sont seulement FFH ou FFSA (la double licence FFSA /FFTT est gratuite).

Le responsable de la branche développement de la ligue valide la demande, et peut consulter la commission sport handicap en cas de litige.

Pour toutes infos complémentaires :

Hervé SOULARD

Tel 06 42 33 20 25 Herve-soulard@orange.fr